Article 21 du Règlement

Comme la procédure autorisant les employeurs à effectuer les déductions doit encore être négociée avant d'entrer en vigueur, j'exhorte les entreprises en cause à faciliter ce projet de déduction à la source. J'invite également les employeurs à ne pas demeurer en reste en faisant des dons équivalents.

Je recommande en outre au gouvernement fédéral de suivre leur exemple et d'engager des discussions avec ses employés pour fournir les mêmes possibilités aux fonctionnaires fédéraux.

• (1410)

LES DÉPUTÉS

LE MÉPRIS DE LA LOI

M. Gordon Taylor (Bow River): Le saviez-vous, monsieur le Président, des milliers, peut-être même des millions de Canadiens ont perdu leurs illusions au sujet des libéraux et des néodémocrates. Nous enseignons à nos jeunes à respecter la loi et à y obéir en leur disant que s'ils ne sont pas d'accord avec certaines lois ils n'ont qu'à travailler avec acharnement à les faire changer, mais tant que ces lois sont en vigueur, il faut les respecter. Or nous voyons ici des libéraux et des néo-démocrates prendre la parole à la Chambre pour appuyer le mépris de la loi.

Le docteur Morgentaler se vante de défier les lois canadiennes, ce qui est déjà assez déplorable; mais il est inouï de voir des députés l'appuyer dans son entreprise. Les campeurs pour la paix défient eux aussi la loi et refusent d'y obéir, et il se trouve des députés libéraux et néo-démocrates pour intervenir à la Chambre et les justifier ou tenter de le faire, et un député néo-démocrate va même jusqu'à mettre les agents de la GRC au défi de l'arrêter. Ces députés se trouvent en fait à dire aux Canadiens et aux jeunes en particulier que s'ils n'aiment pas une loi, ils n'ont qu'à la braver. Ce genre de logique ne peut aboutir ultimement qu'au chaos et à la désobéissance civile.

Je n'ai rien à redire aux gens qui s'efforcent de faire changer une loi avec laquelle ils sont en désaccord. Ils en ont démocratiquement le droit, mais il est inexcusable de braver la loi et d'encourager les autres à la braver et à ne pas y obéir. Mais on dit que c'est pour une bonne cause. Eh bien, lorsqu'un homme est emprisonné pour avoir volé du pain afin de nourrir ses enfants affamés, il a beau l'avoir fait pour une bonne cause, cela reste du vol.

Les Canadiens sont en général d'accord avec John Galsworthy qui disait: «La loi est ce qu'elle est, un majestueux édifice qui nous abrite tous et dont chaque pierre repose sur une autre».

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

L'AMÉLIORATION DE LA LIVRAISON À DOMICILE DANS YORK-SCARBOROUGH

M. W. Paul McCrossan (York-Scarborough): Monsieur le Président, j'ai examiné le hansard pour cette session, et je n'ai

pas trouvé une seule déclaration ou question louangeuse sur la Société canadienne des postes.

Le 19 mars 1985, j'ai parlé au ministre responsable des Postes du fait que les Postes semblaient avoir abandonné le service normal de livraison à domicile dans les nouveaux quartiers et les nouveaux immeubles occupés à plus de 75 p. 100 lorsque les rues sont asphaltées.

Plus tard, le ministre s'est arrangé pour que le président de Postes Canada rencontre les députés qui avaient de la difficulté à obtenir le service de livraison à domicile. Par ailleurs, j'ai pu rencontrer Bob McGarry, président de l'Union des facteurs du Canada. Nous avons dénombré 3300 logis de York-Scarborough qui devraient avoir droit à la livraison à domicile. Je suis heureux d'annoncer aujourd'hui qu'un petit peu plus de 60 p. 100 de ces logis auront la livraison à domicile la semaine prochaine grâce à la réaffectation des facteurs de la zone sud à la zone nord de Scarborough.

Je tiens à remercier Michael Warren et Bob McGarry pour leur coopération et pour avoir accepté ces changements de tournées.

Soixante p. 100 est la note qu'il faut pour passer tout juste à l'école secondaire. Je suis impatient de rencontrer personnellement M. Warren d'ici une ou deux semaines pour parler de la livraison à domicile dans les autres logements qui répondent aux normes et pour lui demander d'enrayer la forte diminution du service dans plusieurs des petits couloirs commerciaux de ma circonscription.

LES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES

COMMÉMORATION DE LA FIN DE L'HOLOCAUSTE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, comme d'autres collègues l'ont déjà dit, plusieurs milliers de Canadiens, des Juifs surtout, se sont réunis hier à Ottawa pour rendre hommage aux six millions de victimes de l'holocauste nazi. Ces six millions de crimes ont eu lieu dans toute l'Europe, dans des camps dont les plus tristement célèbres sont Buchenwald, Dachau, Auschwitz, Birkenau et Treblinka. Ils nous rappellent d'horrible façon jusqu'où l'on peut descendre dans les traitements infligés à ses semblables. Lorsque Dachau a été libéré, il y a quarante ans, on y a trouvé 30,000 victimes.

L'objet des rassemblements qui se sont tenus à Ottawa et ailleurs dans le monde est de rappeler aux jeunes générations ce qui s'est passé, dans l'espoir que cela ne se reproduise pas. Le monde doit rester éternellement vigilant pour que de tels excès ne se répètent pas.

La plaque qui se trouve à la sortie du musée de Dachau porte ces deux lignes du poète George Santayana:

Ceux qui oublient le passé sont condamnés à le revivre.